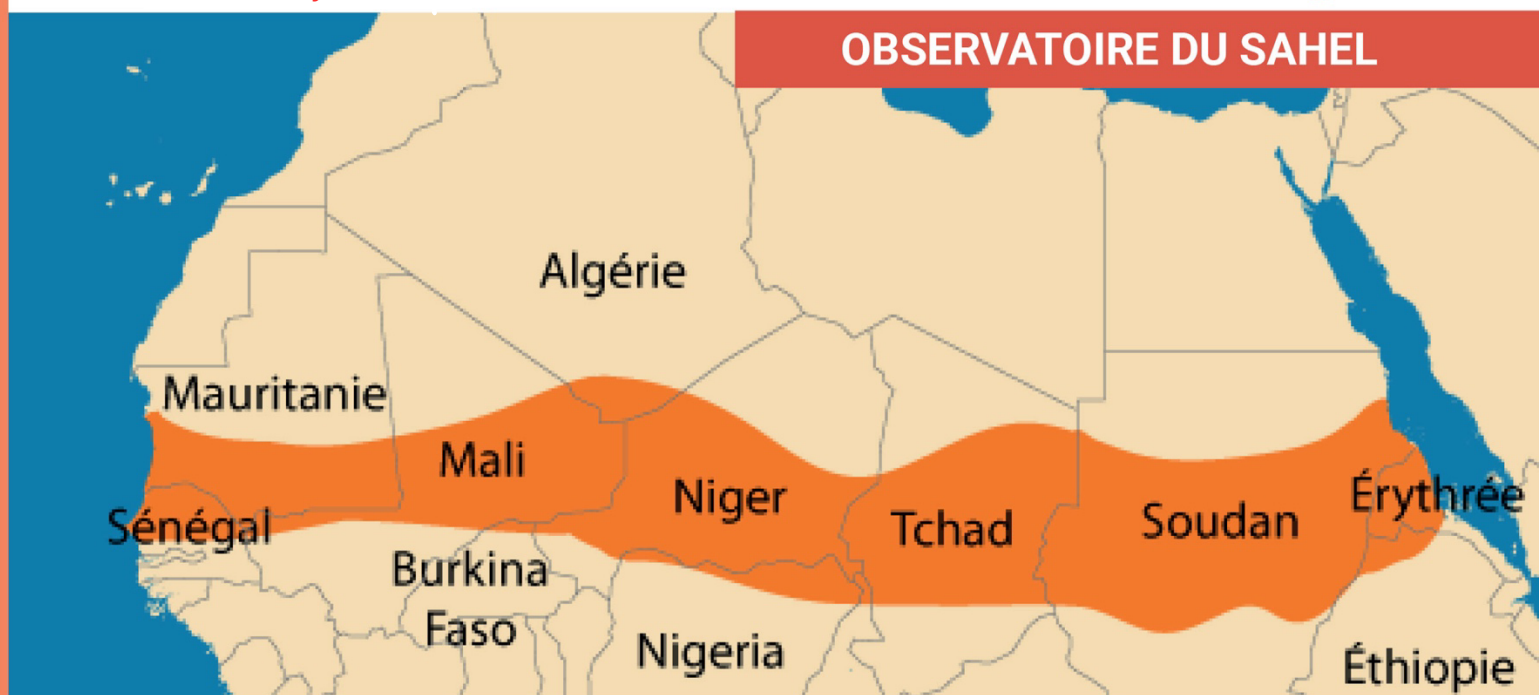


OBSERVATOIRE DU SAHEL



DESARMER, DEMOBILISER ET REINSERER LES HOMMES EN ARMES DANS LES ESPACES TRANSFRONTALIERS TCHAD - LIBYE - SOUDAN - RCA: ENTRE ENJEUX DE STABILITE REGIONALE ET DEFIS DE REINTEGRATION DES GROUPES ARMES ?

AUTEUR :

Dr. AHMAT SOUMAINE BEN BARBONSOU est Juriste – politologue de formation et Docteur en droit public et sciences politiques, options : droit constitutionnel, gouvernance, intégration régionale et relations internationales des Universités Panafricaine/Commission de l'Union Africaine, de Yaoundé II Soa et de Montpellier III. Il est membre-chercheur affilié à plusieurs centres de recherches et laboratoires scientifiques :

LAM-UMR 5115 CNRS-Sciences Po Bordeaux, centre de recherches et d'études politiques et stratégiques (CREPS), centre d'études et de recherches constitutionnelles, administratives et financières (CERCAF)/Yaoundé, CEFOD/N'Djamena). Dr. SOUMAINE BEN BARBONSOU est également Diplômé en droit international des droits de l'homme et droit International humanitaire d'où sa vocation aux consultations en droit international public, sur le règlement pacifique des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique, dans le cadre de l'Union Africaine et des organisations Sous-Régionales. Il est aussi Enseignant-chercheur aux Universités tchadiennes ainsi qu'à l'Ecole Nationale d'Administration du Tchad (ENA) et Consultant International.

COORDINATEUR SCIENTIFIQUE :

Dr. LADJI OUATTARA, Directeur scientifique de l'Observatoire des enjeux géopolitiques, sécuritaires et socio-politiques du Sahel de Thinking Africa, enseignant à l'Université d'Evry (France) et à l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger).



Résumé

La situation sécuritaire dans les espaces frontaliers Tchad – Lybie – Soudan – RCA est de plus en plus préoccupante. Elle est marquée par la présence des groupes armés qui affectent la paix et la stabilité mettant ainsi en péril l'objectif de développement recherché par les États. Il devient donc urgent de s'interroger sur les voies et moyens successibles de ramener durablement la paix et la stabilité dans cet espace. À titre principal, l'on pourrait mettre en œuvre un processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Ce processus pourrait alors ramener la paix ainsi que la stabilité. Seulement, pour qu'elles soient davantage pérennes, des mesures complémentaires doivent être explorées. L'on peut voir dans ce registre le renforcement de la coopération militaire, l'implémentation d'une meilleure gouvernance minière ainsi que la mise en place d'une gestion plus inclusive et consensuelle du pouvoir étatique afin de réduire à sa plus stricte expression les revendications des groupes armés.

Idées majeures

- L'espace transfrontalier Tchad – Lybie – Soudan – RCA est en proie à plusieurs menaces sécuritaires qui minent la paix et la stabilité ;
- Les menaces sécuritaires peuvent être principalement réglées par le processus de désarmement, démobilisation et de réinsertion ;
- Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion doit être adapté aux spécificités de l'espace transfrontalier concerné. Un guide contextualisé pourrait alors être bénéfique.
- Il est important de renforcer la coopération sécuritaire pour espérer la disparition durable des groupes armés ;
- Il est également nécessaire d'implémenter une meilleure gouvernance minière ainsi que du pouvoir étatique en vue de freiner ou d'anéantir toute revendication pouvant entraîner la formation des groupes armés.

Problématique : Comment ramener de façon pérenne la paix et la stabilité dans l'espace transfrontalier Tchad – Lybie – Soudan – RCA ? Doit-on se limiter à la dimension sécuritaire en vogue ces dernières années et constituée par le triptyque désarmement, démobilisation, réinsertion ? N'existe-t-il pas des stratégies supplémentaires pour un retour durable de la stabilité dans l'espace transfrontalier considéré ?

Mots-clefs : conflits armés, coopération sécuritaire, désarmement, démobilisation, réinsertion, gouvernance, paix, stabilité, espaces transfrontaliers.



INTRODUCTION

Au lendemain des indépendances, la paix et la stabilité figuraient parmi les enjeux majeurs des pays africains au regard de leur passé politique et institutionnel. En effet, la colonisation a remodelé les systèmes de gouvernance en Afrique socio-politique, crée de nouveaux États, redéfini les enjeux de pouvoir, réorienté les formes économiques, cristallisé de nouveaux intérêts¹. Dans une telle configuration, le risque était alors grand de voir des crises se multiplier sur le continent. Mais ces crises n'ont pu être évitées, si l'on s'en tient à la cartographie des types de conflit en Afrique² et à la chronologie des principaux conflits d'Afrique subsaharienne³. Il en ressort que pas moins de 41 conflits ont été dénombrés entre 1948 et 2002. Ces conflits étaient pour la plupart internes et ethniques.

Toutefois, la dynamique des conflits est devenue complexe, multiforme et interconnectée sur le plan régional. Les conflits ne sont plus dominés par des luttes entre armées belligérantes et pouvoir d'État⁴. Aussi, l'existence de mouvements armés transnationaux qui survivent et se recomposent de part et d'autre des frontières, fragilise davantage la situation sécuritaire et freine le développement économique des pays du continent. Même lorsque des guerres se déclenchent dans des pays isolés, elles prennent rapidement une dimension régionale. La crise du Darfour en a donné une illustration patente. En effet, nombre d'acteurs militaires pro et antigouvernementaux au Darfour ont des liens significatifs avec la guerre civile tchadienne débutée en 1966. Certains des mouvements insurgés du Darfour bénéficient ainsi de sanctuaires humanitaires au Tchad. Quant aux *janjawid*⁵, tenus responsables des massacres et de la désolation au Darfour, certains sont recrutés dans des groupes initialement installés au Tchad, mais qui ont dû migrer vers l'Ouest soudanais, notamment pour échapper à la répression de leur État depuis le début des années 1980⁶.

Les espaces transfrontaliers sont donc désormais en proie au factionnalisme armé. C'est le cas des espaces transfrontaliers entre le Tchad, la Lybie, le Soudan et la République

¹ Sur l'impact de la colonisation sur les anciennes colonies, voir notamment : GAZIBO (M.), *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 1 ; GARETH (A.), « Développement économique et legs coloniaux en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, 2010, p. 11-36.

² Voir annexe 1.

³ Voir annexe 2.

⁴ RECSA (2011) Guide des meilleures pratiques pour le désarmement dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États limitrophes. Nairobi : RECSA, p. 5.

⁵ Il s'agit d'un terme générique pour désigner les miliciens du Darfour, au Soudan, se désignant comme arabes et encouragés, en 2003, par les autorités soudanaises, dans le cadre du conflit sanglant au Darfour en 2003, à terroriser les populations non-arabes de la région.

⁶ MARCHAL (R.), *Aux marges du monde, en Afrique centrale...*, Les Études du C E R I, N° 153 -154, 2009, p. 3.



centrafricaine qui constituent également la zone choisie pour la présente étude. Le choix d'une telle zone d'étude n'est pas anodin. Il existe dans cette région de nombreux problèmes communs et une dynamique conflictuelle régionale. On observe, en particulier, que l'État et la politique sont contrôlés, ou tout au moins, ont été contrôlés dans les quatre pays par un parti, le National Congress Party (NCP) au Soudan, le Mouvement patriotique du salut (MPS) au Tchad, l'Union socialiste arabe (USA) en Lybie jusqu'à la chute du président Mouammar Kadhafi et le *Kwa Na Kwa* qui signifie « *le travail rien que le travail* » en RCA. Toute chose de nature à déboucher sur un régime néopatrimonial dans lequel les dirigeants ont tendance à s'agripper au pouvoir aussi longtemps qu'ils le peuvent et ne partent que contraints par des mobilisations populaires ou des révoltes. Quand ils exercent le pouvoir, les chefs néopatrimoniaux personnalisent le pouvoir et pratiquent la politique du *winner takes all* qui mène à l'exclusion des *outsiders*, crée des tensions dans la société et favorise la création et le développement des groupes armés⁷.

Par ailleurs, les interactions entre ces pays sont très nombreuses. Des groupes politico-armés au niveau des frontières, l'ingérence des pays voisins (Soudan, Libye, RDC) et entre eux, des interventions fréquentes de l'armée tchadienne en RCA, des groupes ethniques transfrontaliers... De nombreux groupes armés traversent cette région. La « *Lord's Resistance Army* » (LRA) a créé une zone de non droit dans le Sud-Est de la RCA et étend ses activités au Soudan du Sud et au Soudan. Plusieurs groupes rebelles tchadiens et du Darfour sont basés en République centrafricaine, d'autres sont basés au Darfour et déstabilisent l'est du Tchad et de la Libye.

Les liens entre ces quatre pays sont évidents. Les déplacements de populations entre le Tchad et la RCA, le Tchad et le Soudan, le Soudan et la Lybie, le Tchad et la Lybie, ont intensifié l'instabilité à l'intérieur de chaque pays et le long des frontières. Il existe des liens ethniques et des échanges commerciaux entre les populations du Nord-est de la RCA et du Soudan, et le nombre de réfugiés soudanais en RCA s'élève à plus 14.000 personnes, beaucoup d'entre eux étant venus pendant la guerre civile au sud du Soudan. De nombreux réfugiés du Darfour sont dans des camps dans l'Est du Tchad. Les crises du Darfour, du Tchad et de la RCA sont intimement liées, tandis que la situation au Soudan du Sud continue de préoccuper le Soudan et son avenir politique. L'instabilité du Darfour crée en quelque sorte un environnement propice au conflit en RCA. Le Tchad a servi de base-arrière pour certains mouvements rebelles

⁷ GAZIBO (M.), *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 125.



du Darfour pendant plusieurs années avec des forces armées et leurs partisans vivant le long de la frontière avec le Soudan⁸.

En échange de l'hébergement, de l'équipement, du matériel, de l'argent et des uniformes, des groupes rebelles du Darfour ont agi comme partisans du Tchad, renforçant la capacité militaire de l'armée nationale du Tchad pour lutter contre les groupes rebelles tchadiens soutenus par le Soudan. Ils ont aidé le Tchad à repousser les rebelles tchadiens durant les diverses attaques de 2006 à 2009. En conséquence, l'Est du Tchad a le plus souffert au cours de cette période d'instabilité, car il était soumis aux effets de la crise interne ainsi qu'à ceux de la crise du Darfour. L'interconnexion entre ces deux crises a conduit à une guerre larvée entre le Tchad et le Soudan, avec plusieurs répercussions régionales et internationales⁹.

Afin de prévenir une déstabilisation régionale susceptible d'être engendrée par cette situation, la communauté internationale est intervenue à deux niveaux : en amont pour aider les médiations entre les parties concernées au Tchad d'une part, et entre le Tchad et le Soudan d'autre part. La communauté internationale est également intervenue en aval à travers les opérations de maintien de la paix au Darfour, dans l'Est du Tchad ainsi que dans la partie Nord de la République centrafricaine. En RCA, outre les activités des rebelles et les sévices de leurs propres services de sécurité, les populations souffrent d'agressions d'autres acteurs armés de la région. Chaque année, des groupes importants de braconniers lourdement armés en provenance du Soudan entrent en RCA pour piller ses ressources fauniques.

Dans l'ensemble, ces groupes armés se constituent souvent dans un double mouvement de dissidence¹⁰. D'une part, la dissidence se construit face à un État, pas ou mal représenté, dont l'action est perçue comme biaisée, violente et prédatrice. Même si ce genre de qualification est typique des raisons traditionnellement invoquées par les groupes d'opposition pour prendre les armes. On peut estimer que les régimes politiques qui se sont succédés dans ces différents pays depuis les années 1980, en dépit de différences significatives, ne sont pas si éloignés de cette description approximative. D'autre part, la dissidence se fait dans un rapport à la frontière qui fournit aux groupes la possibilité du sanctuaire, l'assurance d'un approvisionnement vital, la

⁸ Agence de coopération et de recherche pour le développement (ACORD), « Recherche sur les causes profondes des conflits », 2012, disponible sur www.acordinternational.org/.

⁹ Sur l'interconnexion entre les conflits au Tchad et au Darfour, voir notamment : MARCHAL (R.), « Tchad/Darfour : vers un système de conflits », *Politique africaine*, 2006/2, n°102, pp. 135-154.

¹⁰ MARCHAL (R.), *Aux marges du monde, en Afrique centrale...*, préc., p. 32.



capacité de recruter dans la parentèle élargie¹¹. On fait la guerre à l'État, peut-être pour le contrôler, mais on le conteste en même temps radicalement en se construisant comme un mouvement transnational, qui de manière principale se sustente d'une économie politique de la frontière.

La situation sécuritaire dans les espaces transfrontaliers Tchad – Lybie – Soudan – RCA est donc plus que jamais préoccupante. Il s'agit plus concrètement des espaces frontaliers entre l'Est du Tchad, le Sud-est de la Lybie, l'Ouest du Soudan et le Nord-est de la RCA. L'ampleur de la menace sécuritaire qui risque d'embraser les autres pays voisins interpelle et nécessite une réflexion profonde sur la question. Concrètement, comment ramener de façon pérenne la paix et la stabilité dans cet espace transfrontalier ? Doit-on se limiter à la dimension sécuritaire en vogue ces dernières années et constituée par le triptyque désarmement, démobilisation, réinsertion ? N'existe-t-il pas des stratégies supplémentaires pour un retour durable de la stabilité dans l'espace transfrontalier considéré ?

À l'analyse, plusieurs instruments peuvent être conjugués à l'effet de ramener durablement la stabilité dans l'espace transfrontalier Tchad – Lybie – Soudan – RCA. Si certains, à l'instar du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion se révèlent en effet comme des voies principales (I), d'autres stratégies accessoires pourraient avoir la même finalité (II).

I- DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION : PERSPECTIVES DE STABILITÉ RÉGIONALE DANS LES ESPACES TRANSFRONTALIERS TCHAD – LYBIE – SOUDAN – RCA

Le retour de la stabilité dans la zone transfrontalière Tchad – Lybie – Soudan – RCA est conditionné par le désarmement (A), la démobilisation (B) et la réinsertion (C) des hommes armés.

A- Le désarmement

Le désarmement est une noble cause au service de l'humanité toute entière. Cette idée qui passionne d'ailleurs Michael Douglas, Messenger de la paix des Nations Unies¹² traduit tout

¹¹ Pour approfondir sur la question, voir notamment : DEBOS (M.), *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, col. « Les Afriques », 2013, 256 p.

¹² GILLIS (M.), *Le désarmement. Un guide de référence*, 3^{ème} éd., Nations Unies BUREAU DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES, New York, 2013, Avant-propos par Michael Douglas, Messenger de la paix des Nations Unies.



l'intérêt du désarmement. Cela est d'autant plus pertinent que, selon le *Small Arms Survey*, il y aurait en circulation au moins 875 millions d'armes légères dans le monde. Cette circulation d'armes cristallise le conflit transfrontalier dans l'espace d'étude, si l'on considère des armes blanches ou des armes artisanales. La nécessité du désarmement n'est donc plus à démontrer. Seulement, cette notion est susceptible d'au moins deux acceptions en fonction de l'objectif ou alors de l'envergure constatée.

D'une part, le désarmement renvoie à une action concertée visant à limiter, à supprimer ou à interdire la fabrication ou l'emploi de certaines armes. C'est la conception globale dont l'objectif est de maintenir la paix et la stabilité dans le monde. Il faut dès lors contrôler la bombe et maîtriser les armements dans le monde¹³.

D'autre part, le désarmement renvoie à l'action d'enlever ses armes à quelqu'un, à un soldat, à une troupe, etc. C'est dans ce sens que le désarmement est envisagé dans la présente étude. Il s'agit en effet de retirer les armes des mains des hommes ou groupes armés présents dans l'espace transfrontalier Tchad – Lybie – Soudan – RCA.

Dans cette occurrence, les opérations de paix des Nations Unies sont le principal partenaire international des institutions nationales qui mettent en œuvre des initiatives de désarmement, en concevant des programmes adaptés au contexte pour les membres des groupes armés. Les programmes de désarmement comprennent généralement quatre composantes¹⁴ à savoir :

- **Planification opérationnelle collecte d'informations :**

Cette phase intègre l'enquête sur les armes et l'analyse de contexte tenant compte des questions de genre, l'évaluation des risques, l'intervention de désarmement tenant compte du genre et de l'âge (y compris les procédures de DDR propres aux enfants et aux jeunes), les critères d'admissibilité, les procédures opérationnelles normalisées, la structure de l'équipe de désarmement (répartition équilibrée entre les genres et expertise sur les questions de genre), le calendrier.

- **La collecte des armes proprement dite :**

¹³ GASTEYGER (C.), *Les défis de la paix. Un monde à la recherche de sa sécurité*, Graduate Institute Publications, Openédition, 2015, pp. 25-44.

¹⁴ *Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution*, Manuel à l'intention des spécialistes de l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, Deuxième édition, 2021, p. 56.



Elle comprend le désarmement statique et mobile, les procédures de désarmement des combattants, le désarmement spontané.

- **La gestion des stocks :**

Elle concerne la comptabilité des armes et des munitions, le transport des armes et des munitions, l'entreposage des armes et des munitions collectées.

- **La neutralisation :**

Il s'agit concrètement de la destruction des armes et des munitions, du transfert aux autorités nationales.

Depuis 1990, l'Afrique subsaharienne a connu une vingtaine d'initiatives de désarmement. De la Namibie au Burundi, en passant par la Côte d'Ivoire ou la Sierra Leone, plusieurs centaines de milliers d'anciens combattants ont fait l'objet de programmes DDR (désarmement, démobilisation, réinsertion). Ces processus sont souvent contenus dans les accords de paix d'après-guerre. Ils sont essentiels pour les résolutions de conflits armés et constituent une des nombreuses phases de reconstruction d'un pays ravagé par les conflits. Ils visent principalement à intégrer des miliciens dans des forces de sécurité gouvernementales et à retirer les armes en circulation. Si quelques expériences ont rencontré des succès plutôt relatifs au regard du nombre de personnes démobilisées, plusieurs autres opérations DDR ont eu du mal à aboutir. Le cas de la République démocratique du Congo reste emblématique. Malgré les accords de paix successifs de 2003, 2009 et 2013, les armes ne se sont jamais tues dans le Nord-est de ce pays.

Tout en reconnaissant que le programme de DDR concerne les situations dans lesquelles les conflits viennent de prendre fin, il est évident qu'il existe d'autres catégories de conflits armés qui ne peuvent pas être abordées à l'aide d'approches conventionnelles de DDR, surtout celles ayant rapport à des groupes de civils armés tels que les gangs/groupes organisés de criminels, les milices, comme c'est le cas dans l'espace considéré. Reconnaisant le rôle stabilisateur du programme de DDR dans les situations de conflit, il existe également des limites explicites au degré de ses opérations. Le besoin de traiter avec des groupes armés en dehors des situations de conflit fait appel à une approche différente.

Ainsi, en plus de recourir à de telles initiatives, le désarmement devrait davantage être géré par les différents États concernés par les conflits armés pour plus d'efficacité. Dans cette



occurrence, le désarmement comprendrait une combinaison de réformes juridiques visant à réglementer non seulement l'accès illégal aux armes, mais également leur détention et leur utilisation par des civils et autres entités non-étatiques non autorisées, et aussi les interventions techniques menées pour collecter, gérer et contrôler (par diverses méthodes) les excédents d'armes de l'armée nationale et ses auxiliaires, ainsi que celles collectées chez les belligérants (tels que la guérilla/forces rebelles et les milices irrégulières) et les civils, qui sont considérés par le gouvernement légitime comme des excédents des réserves de défense.

En tant que tel, le désarmement consiste en une approche collaborative, pragmatique et contextuelle. L'approche reconnaît que la sécurité est influencée par une gamme de facteurs sociaux, culturels, économiques, écologiques, psychologiques et politiques. L'importance du désarmement réside dans la promotion d'une culture démilitarisée dans la société. Elle exige l'élaboration de politiques et de législations nationales (principales et subsidiaires), et la création de programmes de sensibilisation nécessaires pour augmenter la durée de l'implication du public dans les questions nationales de sécurité, de la façon la plus transparente possible.

Cette approche collaborative exige la participation de toutes les parties prenantes qui cherchent à créer une société exempte de toute violence et d'armes à feu illicites. Ainsi, le désarmement ne concerne pas simplement la collecte et la gestion des réserves d'armes, mais il est aussi lié à l'arrêt ainsi qu'à la prévention des conflits, au renforcement de la réglementation et à la promotion de la sécurité publique. D'où la nécessité de concevoir un guide de désarmement propre à la zone d'étude et piloté par les États concernés. Cela permettrait ainsi de prendre également en compte la composante démobilisation dans la quête de la stabilité transfrontalière.

B- La démobilisation

Le retrait des armes d'entre les mains des groupes armés doit s'accompagner du retrait de ces combattants de leurs groupes. C'est la démobilisation qui consiste globalement à renvoyer à la vie civile, des soldats mobilisés. C'est la libération officielle et contrôlée des combattants actifs de forces armées ou d'autres groupes armés. La première étape de la démobilisation peut s'étendre du traitement des combattants dans des centres temporaires



jusqu'à la concentration de troupes dans des camps désignés à cette fin (sites de cantonnement, camps, zones de regroupement ou casernes)¹⁵.

Ce processus implique le rassemblement, le désarmement, la gestion et la libération des anciens combattants, et peut s'appliquer aux combattants irréguliers, aux combattants de la guérilla ou de la liberté, et même aux soldats réguliers. Ce dernier groupe démobilise car les forces armées réduisent souvent leurs effectifs après un conflit. Le processus commence par l'identification des critères de sélection, suivie de la sélection et du traitement effectifs des personnes à démobiliser. La démobilisation se termine par une reconnaissance officielle de la libération du service militaire ou d'un groupe armé. Le processus de démobilisation peut prendre la forme d'un court processus d'un à cinq jours ou d'un séjour prolongé dans une zone de regroupement ou de cantonnement. Il peut également être précédé d'une période de détention ou d'une procédure de stabilisation provisoire, si les parties le souhaitent.

Un programme de démobilisation peut comporter plusieurs étapes pour un combattant : abandon d'armes et d'équipement, départ d'une unité, échange d'un uniforme contre des vêtements civils, examen médical et traitement administratif, indication du désir d'éducation et de formation futures, et mise à disposition d'informations et de nouvelles pièces d'identité ou de documents de démobilisation¹⁶. Le processus de démobilisation peut inclure une indemnité ou une assistance sous forme de réinsertion.

C- La réinsertion et la réintégration

On entend par réinsertion l'assistance offerte aux anciens combattants pendant la démobilisation, et avant le processus à plus long terme de réintégration. La réinsertion est une forme d'assistance transitoire visant à satisfaire les besoins fondamentaux des anciens combattants et de leur famille, et peut comprendre des indemnités de sûreté transitoire, des aliments, des vêtements, un abri, des services médicaux, des services d'éducation à court terme, une formation, un emploi et des outils. Alors que la réintégration est un processus social et économique continu et à long terme de développement, la réinsertion est une assistance

¹⁵ Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations unies, mai 2005 (A/C.5/59/31).

¹⁶ STEENKEN (C), *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) : tour d'horizon pratique*, Institut de Formation aux Opérations de Paix, Deuxième édition : 2017, p. 19.



matérielle et/ou financière à court terme visant à satisfaire des besoins immédiats, et peut durer jusqu'à un an¹⁷.

La réinsertion est la transition des anciens soldats au sein des communautés où ils deviendront des civils. Le moment exact où la démobilisation prend fin et où la réintégration commence est difficile à décrire. La réinsertion est une phase transitoire intermédiaire. Le transport, l'accueil et la sécurité personnelle sont quelques-unes des problématiques clés de cette phase du processus. Du point de vue notionnel, la réinsertion se distingue donc légèrement de la réintégration qui est un processus inscrit dans une longue durée. Le processus par lequel les anciens combattants acquièrent un statut civil et obtiennent un emploi et des revenus durables. La réintégration a lieu principalement dans les collectivités au niveau local. Elle fait partie du développement général d'un pays et relève de la responsabilité nationale. Elle exige souvent une assistance extérieure à long terme¹⁸.

La réintégration ici fait référence au processus par lequel les anciens combattants et leur famille s'intègrent dans la vie sociale, économique et politique des communautés civiles. L'objectif de la réintégration est de permettre aux anciens combattants et à leur famille de devenir des citoyens productifs et autosuffisants qui contribuent à la communauté. La réintégration est un processus psychologique, social, politique et économique complexe qui commence avant la démobilisation et se poursuit pendant une période prolongée après la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile. Une réintégration réussie aide les soldats démobilisés à devenir des membres ordinaires et actifs de leur communauté, non identifiable en tant que groupe d'intérêt distinct et sans statut ou besoins spéciaux. Plus généralement, la réintégration fait référence au processus par lequel les groupes déplacés par la guerre (y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) réintègrent la vie active et participent à la vie politique, sociale et économique de la communauté. Les hostilités qui subsistent entre les groupes à la suite d'une guerre civile violente peuvent compliquer la réintégration¹⁹.

En revanche, les anciens combattants présentent une menace pour la sécurité. Suite à un accord de paix, les anciens combattants s'attendent souvent à améliorer leur situation sociale et économique. Pour la majorité d'entre eux, ces attentes sont susceptibles de ne pas être

¹⁷ Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale, mai 2005 (A/C.5/59/31).

¹⁸ Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale, mai 2005 (A/C.5/59/31).

¹⁹ STEENKEN (C), *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) : tour d'horizon pratique*, Institut de Formation aux Opérations de Paix, Deuxième édition : 2017, p. 20.



satisfaites. Durant leur période de service armé, ils peuvent avoir reçu des promesses d'indemnisation pour leurs sacrifices.

Ainsi, la négligence des besoins des soldats démobilisés a des conséquences tant pour les soldats que pour la société à laquelle ils appartiennent. Les besoins non satisfaits peuvent entraîner des troubles sociaux dans les communautés et l'instabilité politique au niveau national. Un taux de chômage élevé, la criminalité et le ressentiment peuvent entraver les efforts de reconstruction et de développement. La réconciliation des anciens adversaires est plus difficile dans de telles circonstances. Si leurs besoins ne sont pas satisfaits, les anciens combattants peuvent poser un risque particulier en raison de leur expérience de la violence organisée.

En effet, les anciens combattants ont été instruits et ont pratiqué la violence pour gagner leur vie. L'appartenance à une force armée, régulière ou irrégulière, peut fournir aux individus des moyens de subsistance, un statut social, une identité, un réseau de soutien, et la sécurité. Après la démobilisation, les anciens combattants perdent le lien que leur confère l'appartenance à la force armée. Ils ont aussi l'expérience de participer au sein d'une structure organisationnelle coopérative pour mener des activités violentes. Un accès facile aux armes est la norme dans les pays récemment engagés dans un conflit civil comme le Tchad, la Libye, le Soudan et la RCA. S'ils ne parviennent pas à répondre à leurs besoins de base, ils peuvent se livrer à la violence criminelle ou politique. Ils peuvent se réarmer en petits groupes pour participer à des actions telles que des barrages routiers ou des enlèvements pour renforcer leurs demandes. Ils peuvent être impliqués dans des conflits armés contre leurs anciens ennemis, intégrer d'autres groupes armés ou participer au crime organisé, déstabilisant ainsi le processus de paix.

Les processus de désarmement, démobilisation et réintégration présentent ainsi de nombreuses faiblesses²⁰ liées notamment au retard dans la mise en œuvre des programmes de DDR pourtant annoncés, le défaut de mise à disposition effective des aides et assistances promises aux combattants démobilisés, l'incomplétude et l'inefficacité de la réintégration des ex-combattants dans la vie civile²¹, ce qui laisse subsister un risque accru de criminalité.

Les DDR ne sont donc pas une panacée pour le retour de la stabilité. En effet, ils ne sont pas conçus pour répondre directement à de nombreux facteurs de conflit, tels que les

²⁰ NZEKANI ZENA (P.), « Leçons et limites du DDR en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n°24, janvier 2013.

²¹ Annexe 4 qui dresse un inventaire des différents programmes de DDR mis en œuvre en Afrique depuis 1990.



déséquilibres de pouvoir politique et économique qui alimentent les griefs, les trafics illégaux qui motivent ou habilitent les acteurs violents, ou les faiblesses en matière de gouvernance qui incitent les communautés à recourir à l'autodéfense²².

En conséquence, pour que ce processus de paix soit davantage consolidé, des stratégies supplémentaires doivent être explorées.

II- LES STRATÉGIES SUPPLÉMENTAIRES EN VUE DE LA CONSOLIDATION DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LES ESPACES TRANSFRONTALIERS TCHAD – LIBYE – SOUDAN – RCA

Plusieurs stratégies peuvent être explorées pour maintenir durablement la stabilité dans l'espace transfrontalier Tchad–Libye–Soudan–RCA. L'on peut envisager notamment le renforcement de la coopération sécuritaire (A), la mise en place d'une meilleure gouvernance des ressources extractives (B) et une surtout une gestion inclusive du pouvoir (C).

A- Le renforcement de la coopération sécuritaire

L'extension de la menace des groupes armés vers les zones frontalières du Tchad, de la Libye, du Soudan et de la RCA nécessite un renforcement de la coopération sécuritaire régionale.

Dans ce contexte, l'Union africaine (UA) a pour ambition de réactualiser et de consolider un système de sécurité collective continentale hérité de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), tout en prenant en compte les évolutions des organisations régionales. En effet, face à des menaces sécuritaires transnationales (criminalité, djihadisme ou piraterie), les dirigeants africains ont aussi fait le choix de recourir à des coalitions ad hoc (comme le G5 Sahel ou la Force Multinationale Mixte (FMM) pour lutter contre Boko Haram). Si ces stratégies politiques, censées contourner les contraintes institutionnelles, visent à favoriser la flexibilité, la multiplication des cadres de coopération fragilise la relation entre l'UA et les Communautés économiques régionales (CERs) et complexifie le paysage sécuritaire africain.

L'on note en effet un chevauchement entre, d'une part, les instruments mis en place par l'UA et les CERs et, d'autre part, un chevauchement entre les communautés régionales elles-

²² NZEKANI ZENA (P.), *op. cit.*, p. 6.



mêmes. Ainsi, il ressort du schéma conçu à cet effet par A New Emerging Rural World in Africa²³, que le Tchad, la Lybie, le Soudan et la RCA chevauchent dans plusieurs communautés, ce qui peut rendre le déploiement assez problématique dans leur espace transfrontalier commun.

Plus concrètement, l'espace transfrontalier Tchad – Libye – Soudan – RCA est chevauché par sept (07) communautés régionales. La Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD)²⁴ comprend en son sein tous les États concernés par cet espace transfrontalier. Mais à côté figurent d'autres communautés dont un seul ou quelques-uns seulement des quatre États objet de l'étude sont membres. C'est le cas du G5 Sahel²⁵ dont seul le Tchad est membre, de l'Union du Maghreb arabe²⁶ (UMA) dont seul la Lybie est membre, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale²⁷ (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale²⁸ (CEMAC) dont seuls la RCA et le Tchad sont membres²⁹, le Common Market for Eastern and Southern Africa³⁰ (COMESA) où seul la Lybie est membre et de l'Intergovernmental Authority on Development³¹ (IGAD) où seul le Soudan est membre.

Dans une telle configuration, la relation entre l'UA et les communautés régionales, d'une part, et entre les communautés régionales, d'autre part, passent rapidement de la simple coopération à une compétition à peine déguisée. Plusieurs facteurs permettent de mieux l'assimiler.

Tout d'abord, la relation entre l'UA et les communautés régionales est d'autant plus difficile qu'elle est régie par une multitude de textes, du Plan de Lagos au Protocole d'accord de coopération signé en 2008. Aucun d'entre eux ne propose une définition claire des principes

²³ Voir Annexe 3.

²⁴ La CEN-SAD a été créée le 4 Février 1998 à la suite de la Conférence des Leaders et Chefs d'États tenue à Tripoli (Libye). Elle a été reconnue comme l'une des communautés économique régionales au cours de la trente sixième session ordinaire de la Conférence des Leaders et Chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine qui s'est tenue du 04 au 07 juillet 2000 à Lomé au Togo.

²⁵ Le groupe des 5 pays du Sahel a été créé le 16 Février 2014 à Nouakchott en République Islamique de Mauritanie, il s'est doté d'une Convention signée le 19 Décembre 2014 et a son siège en Mauritanie.

²⁶ L'UMA a été fondée le 17 février 1989, date à laquelle le Traité constitutif de l'Union du Maghreb Arabe, a été signé par les Cinq Chefs d'États à Marrakech.

²⁷ La Communauté économique des États de l'Afrique centrale est une organisation internationale créée le 18 octobre 1983 pour le développement économique, social et culturel de l'Afrique en vue de la création des structures régionales pouvant progressivement aboutir à un Marché commun

²⁸ La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale est une organisation internationale regroupant plusieurs pays d'Afrique centrale, créée le 16 mars 1994 à N'Djamena, pour prendre le relais de l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale.

²⁹ Il faut préciser qu'un processus de fusion entre la CEEAC et la CEMAC est en cours. BARBONSOU (A. S. B.), « Processus de fusion CEMAC-CEEAC : bilan à mi-parcours, enjeux et défis de la réforme pour une meilleure intégration sous régionale en Afrique centrale », www.thinkingafrica.com, Note de recherche n°5.

³⁰ Le COMESA a été créé le 08 décembre 1994.

³¹ L'IGAD a été créé en 1996.



(subsidiarité, avantage comparatif, complémentarité) censés régir la nature de la coopération. En pratique, leur interprétation varie même selon les parties concernées.

La coopération se heurte à un deuxième obstacle lié au mimétisme institutionnel entre les structures politiques, militaires et diplomatiques. En effet, chacune des communautés dispose d'un organe politique, équivalent du Conseil de paix et de sécurité de l'UA. C'est le cas du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (CEEAC). Si elles existent, les coopérations sont sporadiques, sachant que la tendance est plutôt au chevauchement des compétences et des activités.

La coordination est confrontée à une troisième difficulté : la mise en concurrence entre les dispositifs sécuritaires. Ainsi, à titre d'illustration comparative, trois acteurs ont cherché à se positionner avec des mécanismes différents pour résoudre la crise au Sahel : la Force en attente de la CEDEAO (FAC), la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) de l'UA et la force conjointe du G5 Sahel.

Pour éviter un tel risque de chevauchement, du reste improductif, dans la zone d'étude et remplir ainsi le vide opérationnel, les coopérations *ad hoc* peuvent être envisagées. Celles-ci peuvent l'être à un double niveau.

D'une part, le recours aux coalitions *ad hoc* a également relancé la pratique du Forum *shopping*, une pratique qui consiste pour les acteurs étatiques à choisir l'institution qui sert le mieux leur agenda politique et qui affecte le moins leurs intérêts³². Ce qui illustre une conception du régionalisme sécuritaire qui repose sur une appréciation en termes de coûts-avantages par les États. Ainsi, malgré leurs faibles capacités et leur léthargie, certaines organisations, à l'image de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), ont bénéficié d'une impulsion politique suffisante pour servir de cadre au déploiement d'une opération militaire, en l'occurrence la FMM³³.

D'autre part, une coopération *ad hoc* peut conduire à la création d'un organe sécuritaire composé du Tchad, la Lybie, le Soudan et la RCA. Un tel organe aurait pour cahier de charges

³² Voir sur la question, GNANGUËNON (A), « Une coopération à géométrie variable : l'Union Africaine et les Communautés économiques régionales », *Perspektive, Friedrich Ebert Stiftung*, Département Afrique, août 2019.

³³ La Force multinationale mixte (FMM) est l'héritière de la Multinational Joint Task Force initiée par le Nigéria avec l'appui du Tchad et du Niger, créée en 1994 mais effectivement mise en place dès 1998 pour lutter contre la criminalité dans la sous-région. Délaissée au cours des années 2000, la MJTF est réactivée à la suite de l'offensive de Boko Haram dans le bassin du lac Tchad et son mandat élargi à la lutte contre le terrorisme, avant d'être remplacée en 2014 par la FMM=> c'est la coopération bilatérale qui a permis la création de la FMM. Voir notamment : Document relatif à la force multinationale mixte du bassin du lac Tchad, Commission du Bassin du Lac Tchad, Commission de l'Union Africaine, Août 2018.



le maintien de la stabilité dans l'espace transfrontalier considéré et serait financé par les différents États concernés. À côté de ce mécanisme commun aux différents États, ceux-ci pourraient en interne régler d'autres problèmes à l'instar de l'implémentation d'une meilleure gouvernance des ressources extractives.

B- La mise en place d'une meilleure gouvernance des ressources extractives

Les différents conflits transfrontaliers dans l'espace considéré tirent leur source ou du moins leur financement dans les ressources extractives. Tantôt, les différents groupes armés estiment ne pas suffisamment être impliqués à leur gestion, tantôt, ils essaient de s'en accaparer pour financer leurs activités illicites. Les ressources naturelles peuvent fournir les moyens de financer les rébellions motivées par d'autres intérêts que les ressources elles-mêmes. Elles peuvent, étant concentrées dans un territoire délimité, favoriser des tentatives sécessionnistes. Elles conduisent à des comportements rentiers interdisant ou retardant des institutions fortes. Les ressources naturelles du sous-sol peuvent, du fait de leur abondance, attiser des contrôles par la violence (impérialiste ou pillage). Les ressources naturelles du sol peuvent, du fait de leur rareté (eau, terre), aviver les tensions³⁴.

Bien plus, certains auteurs³⁵ expliquent que l'histoire de l'exploitation des ressources minières est aussi celle des conflits multiformes qui l'émaillent : conflits de propriété des gisements, disputes sur la répartition des revenus, mesures privatives de propriété³⁶. Ces conflits sont généralement attisés et entretenus par l'exploitation des « *diamants de conflit ou de sang* »³⁷, c'est-à-dire des diamants bruts utilisés par des mouvements rebelles pour financer

³⁴ Sur ces différentes illustrations, voir Hugon (Ph.), « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Revue Hérodote*, 2009/3, n° 134, p. 63.

³⁵ NGNINTEDEM (J.-C.), Introduction au Colloque sur la problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, in TCHAGMEGNI (R.), « La problématique de la gouvernance dans les filières minières et énergétiques en Afrique », in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 24 et s. ; TCHAGMEGNI (R.), « La problématique de la gouvernance dans les filières minières et énergétiques en Afrique », in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 301.

³⁶ HASSANE (B.), « Les contrats miniers : un régime en mutation », in WALDER (Th. W.), (dir.), Aspects nouveaux du droit des investissements internationaux, Académie de droit international de la Haye, 2007, éd. M. NJIHOFF, www.academia.edu.

³⁷ C'est le cas notamment en RCA. Voir sur la question CAMPBELL (B.), *Blood diamonds : Tracing the deadly path of the world's most precious stones*, Boulder, CO : Westview Press.



leurs activités militaires, en particulier des tentatives visant à ébranler ou à renverser des gouvernements légitimes.

À y regarder de plus près, les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes vecteurs de conflit. Ce sont les processus d'interactions humaines s'y rapportant qui peuvent l'être³⁸. Une meilleure gouvernance desdites ressources pourrait néanmoins contribuer à limiter la prévalence du conflit qui pourrait en découler. Cette meilleure gouvernance implique la résolution de plusieurs problématiques liées notamment à la gestion durable et équitable des ressources naturelles en Afrique et plus particulièrement dans les quatre pays de la zone d'étude.

S'agissant de la gestion durable et équitable des ressources naturelles, on peut relever plusieurs faiblesses propres à la plupart des pays africains dotés desdites ressources³⁹. Ces faiblesses sont liées notamment à la capacité technique en matière de réglementation du secteur, la capacité de négociation avec les firmes minières internationales, l'absence d'une vision d'ensemble de l'économie qui fait du secteur minier non pas une niche de prélèvement des taxes ponctuelles, mais un levier de transformation économique et sociale durable. Les faiblesses concernent aussi la négligence des problèmes sociaux et environnementaux qui entourent l'exploitation des ressources naturelles, la négligence et « *informalisation* » de l'exploitation minière artisanale, etc. La résolution de toutes ces faiblesses pourraient ainsi garantir une gouvernance durable et équitable des ressources naturelles et limiter ainsi les facteurs de conflit. Des initiatives ont d'ailleurs été prises dans ce sens par les chefs d'États et de gouvernement africains à travers l'adoption, en 2009, de la vision minière africaine qui repose sur le développement d'une nouvelle approche intégrée de l'exploitation des ressources minérales, soutenue par une forte volonté politique, une bonne compréhension des avantages que l'Afrique peut tirer du boom actuel des matières premières.

Mais pour une meilleure compréhension de ces enjeux, l'industrie extractive se doit d'être également transparente. La question, s'est en effet, longtemps posée de savoir si le secret devait encore avoir une place dans le secteur extractif⁴⁰. Malgré les arguments en faveur de la

³⁸ HELLENDORFF (B.), Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2012, p. 31.

³⁹ SAMB (M.), « Gouvernance des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique : quelle perspective pour une régulation et une gestion durable et équitable dans la région ouest-africaine, in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p.58.

⁴⁰ MBOUMEGNE DZESSEU (S. F.), « La transparence des contrats pétroliers en zone CEMAC. Entre piétinements, avancées et reculades. Le cas du Cameroun et du Tchad », in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en



confidentialité et fondés sur le besoin pour un investisseur de protéger des informations commercialement sensibles, il reste que la transparence des contrats est indispensable à la gestion responsable des ressources naturelles et au soutien du potentiel de croissance et de développement économique que ces ressources sont capables de générer⁴¹. Pour répondre à ce besoin, une norme de transparence a été instituée entre le Tchad et le Cameroun, qualifiée de ITIE. Il s'agit en réalité d'une coalition de gouvernements, d'entreprises et d'investisseurs, et d'organisations de la société civile qui promeuvent la transparence et la bonne gouvernance du secteur extractif en vue d'une contribution significative des revenus dudit secteur à la croissance et à l'amélioration des conditions de vie des populations⁴². Étendue à la zone d'étude, une telle initiative pourrait notamment rassurer les groupes armés sur la gestion transparente des ressources naturelles et réduire ainsi le crépitement des armes, fondé sur de telles causes.

Par ailleurs, la question de la décentralisation et de la gestion des ressources minières est, plus que jamais, au centre des préoccupations de tous les acteurs du développement local et national à travers des problématiques comme la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources minières, et la redéfinition du rôle de l'État, ses rapports avec les collectivités territoriales dans la gestion des affaires locales⁴³. Si les différents États en cause implémentent une bonne politique de gestion décentralisée desdites ressources, cela pourrait calmer les velléités revendicatrices des différents groupes armés qui seraient dès lors associés directement ou indirectement à leur gestion. Ces groupes seraient davantage calmés d'ailleurs si la gestion du pouvoir étatique est également inclusive et transparente.

C- La gestion inclusive et transparente du pouvoir

La gestion de la chose publique doit être participative au niveau local, et inclusive au niveau national. Pour cela, il faudra que la gouvernance soit consensuelle et légitime tout en s'imprégnant d'une culture des résultats. Lorsque cette gestion inclusive et transparente fait

Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 128.

⁴¹ ROSENBLUM (P.) et MAPLES (S.), *Contrats confidentiels : pour en finir avec les accords secrets dans le secteur extractif*, Revenue Watch Institute, 2009, p. 13.

⁴² www.eiticameroun.org.

⁴³ TOURE (I.), « La gestion décentralisée des ressources minières au Mali », in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), *La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique*, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 185 et s.



défaut, des groupuscules qui se sentent délaissés pourraient se former pour revendiquer le pouvoir, ou tout au moins leur participation à la gestion des affaires de l'État, malheureusement par des moyens parfois violents. La gestion du pouvoir au niveau national doit donc être inclusive, c'est-à-dire intégrer toutes les composantes socio-politiques et ethniques du pays. Une telle perspective de gestion inclusive du pouvoir pose l'exigence d'une nouvelle culture politique mettant en exergue des valeurs d'ouverture, de dialogue et de compromis démocratiques.

Cette nouvelle tendance impliquera alors une culture du résultat où l'indicateur de performance se retrouve désormais investi du rôle de « juge suprême » de la performance, voire de la compétence des acteurs.

Cette gouvernance doit également être consensuelle. L'approche consensuelle de gouvernance implique la recherche d'une dynamique endogène de changement. Les schémas de pensée des modèles majoritaires, comme seule référence normative sans considération des approches ethniques, contiennent souvent les germes de leur propre corruption. La gouvernance consensuelle est un style de gouvernement qui peut faire en sorte que la politique soit davantage gestion de la chose publique, plutôt que mobilisation, compétition conflictuelle et enjeu de pouvoir. Elle a l'avantage de résoudre la problématique de l'identité dans une société multi-ethno-communautaire. La gestion du pluralisme constitue un défi majeur dans la conjoncture actuelle marquée par un clientélisme forcené, une confiscation des pouvoirs et un laminage insupportable des droits fondamentaux. La théorie consensuelle de gouvernance n'est pas exempte des effets pervers, mais ses dynamiques endogènes de changement sont plus importantes pour réhabiliter et légitimer l'autorité publique.



CONCLUSION

En somme, le contexte sécuritaire dans l'espace transfrontalier Tchad – Lybie – Soudan – RCA demeure précaire et implique le recours à plusieurs stratégies susceptibles de ramener durablement la paix et la stabilité. Les stratégies privilégiées demeurent le triptyque désarmement, démobilisation, réinsertion. Mais au-delà, d'autres stratégies supplémentaires pourraient être explorées. Il s'agit notamment du renforcement de la coopération sécuritaire, de l'implémentation d'une meilleure gouvernance minière et la gestion inclusive et transparente du pouvoir.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BARBONSOU AHMAT (S. B.), « Processus de fusion CEMAC-CEEAC : bilan à mi-parcours, enjeux et défis de la réforme pour une meilleure intégration sous régionale en Afrique centrale », www.thinkingafrica.com, Note de recherche n°5.
- CAMPBELL (B.), *Blood diamonds : Tracing the deadly path of the world's most precious stones*, Boulder, CO : Westview Press ;
- DEBOS (M.), *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Karthala, col. « Les Afriques », 2013, 256 p.
- GARETH (A.), « Développement économique et legs coloniaux en Afrique », *Revue internationale de politique de développement*, 2010, p. 11-36.
- GASTEYGER (C.), *Les défis de la paix. Un monde à la recherche de sa sécurité*, Graduate Institute Publications, Openédition, 2015, pp. 25-44.
- GAZIBO (M.), *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 1 ; *Gestion efficace des armes et munitions dans un contexte de désarmement, de démobilisation et de réintégration en évolution*, Manuel à l'intention des spécialistes de l'ONU en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration, Deuxième édition, 2021, p. 56.
- GILLIS (M.), *Le désarmement. Un guide de référence*, 3^{ème} éd., Nations Unies BUREAU DES AFFAIRES DE DÉSARMEMENT DES NATIONS UNIES, New York, 2013, p. 1.
- GNANGUËNON (A.), « Une coopération à géométrie variable : l'Union Africaine et les Communautés économiques régionales », *Perspektive, Friedrich Ebert Stiftung*, Département Afrique, août 2019.
- HASSANE (B.), « Les contrats miniers : un régime en mutation », in WALDER (Th. W.), (dir.), *Aspects nouveaux du droit des investissements internationaux*, Académie de droit international de la Haye, 2007, éd. M. NJIHOFF, www.academia.edu;
- HELLENDORFF (B.), *Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest*, Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 2012, p. 31 ;
- HUGON (Ph.), « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », *Revue Hérodote*, 2009/3, n° 134, p. 63.
- MARCHAL (R.), *Aux marges du monde, en Afrique centrale...*, Les Études du C E R I, N° 153 - 154 - mars 2009, p. 3.
- MARCHAL (R.), « Tchad/Darfour : vers un système de conflits », *Politique africaine*, 2006/2, n°102, pp. 135-154.
- MBOUMEGNE DZESSEU (S. F.), « La transparence des contrats pétroliers en zone CEMAC. Entre piétinements, avancées et reculades. Le cas du Cameroun et du Tchad », in NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), *La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique*, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 128.



NGNINTEDEM (J.-C.), Introduction au Colloque sur la problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, *in* NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales ;
Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale des Nations unies, mai 2005 (A/C.5/59/31).
Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale, mai 2005 (A/C.5/59/31).
Note du Secrétaire général à l'Assemblée générale, mai 2005 (A/C.5/59/31).
NZEKANI ZENA (P.), « Leçons et limites du DDR en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n°24, janvier 2013.
RECSA (2011) Guide des meilleures pratiques pour le désarmement dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États limitrophes. Nairobi : RECSA, p. 5.
ROSENBLUM (P.) et MAPLES (S.), *Contrats confidentiels : pour en finir avec les accords secrets dans le secteur extractif*, Revenue Watch Institute, 2009, p. 13.
SAMB (M.), « Gouvernance des ressources naturelles et de l'énergie en Afrique : quelle perspective pour une régulation et une gestion durable et équitable dans la région ouest-africaine, *in* NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 58.
STEENKEN (C), *Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) : tour d'horizon pratique*, Institut de Formation aux Opérations de Paix, Deuxième édition : 2017, p. 19.
TCHAGMEGNI (R.), « La problématique de la gouvernance dans les filières minières et énergétiques en Afrique », *in* NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Rapport de synthèse, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales ;
TOURE (I.), « La gestion décentralisée des ressources minières au Mali », *in* NGNINTEDEM (J.-C.) et TCHAGMEGNI (R.), (dir.), La problématique de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique, Acte du colloque organisé par l'institut québécois des affaires internationales, p. 185 et s.



ANNEXES

Annexe 1: Cartographie des principaux types de conflit en Afrique

Source : GAZIBO (M), *Introduction à la politique africaine*, Presses de l'Université de Montréal, 2010, p. 117.



Annexe 2 : Chronologie des principaux conflits d'Afrique subsaharienne

Année	Pays	Nom du conflit	Type de conflit
1948-1994	Afrique du Sud	Lutte anti-apartheid	interne
1954-1962	Algérie	Guerre d'indépendance	indépendance
1955-1972	Soudan	Première guerre civile	interne
1960-1965	RDC	Guerre post-indépendance	interne
1960-1964	Rwanda	Troubles ethniques	interne/ethnique
1961-1974	Angola	Guerre d'indépendance	indépendance
1962-1974	Guinée-Bissau	Guerre d'indépendance	indépendance
1964-1975	Mozambique	Guerre d'indépendance	indépendance
1965-1980	Zimbabwe	Guerre anti-pouvoir racial	indépendance
1966-1990	Namibie	Guerre d'indépendance	indépendance
1966-1969	Nigeria	Guerre civile du Biafra	interne
1966-2006	Tchad	Guerre civile	interne
1966	Namibie	Tentative de sécession	interne/régional
1970-1974	Burundi	Troubles ethniques	interne/ethnique
1974-1978	Éthiopie	Révolution	interne
1974-1991	Érythrée	Guerre d'indépendance	interne
1975-1991	Mozambique	Guerre civile	interne



1976-1977	Éthiopie/Somalie	Guerre de l'Ogaden	interétatique
1979	Tanzanie/Ouganda	Invasion tanzanienne	interétatique
1978-1991	Éthiopie	Guerre civile	interétatique
1980-1986	Ouganda	Guerre civile	interne
1982-	Sénégal	Tentative de sécession	interne
1983-1985	Zimbabwe	Troubles au Matabeleland	interne
1983-2005	Soudan	Seconde guerre civile	interne
1984-1989	Somalie	Guerre de sécession	interne
1989-1997	Liberia	Guerre civile	interne/régional
1990-1994	Rwanda	Guerre civile/génocide	interne/ethnique
1990-	Sierra Leone	Guerre civile	interne/ethnique
1991	Somalie	Guerre civile	interne
1992-2002	Angola	Guerre civile	interne
1993-	Burundi	Guerre civile	interne/ethnique
1996-2003	Centrafrique	Mutineries/guerre civile	interne
1997-2000	Congo	Guerre civile	interne
1997	Comores	Guerre d'Anjouan	interne
1996-1997	RDC	Guerre civile	régional



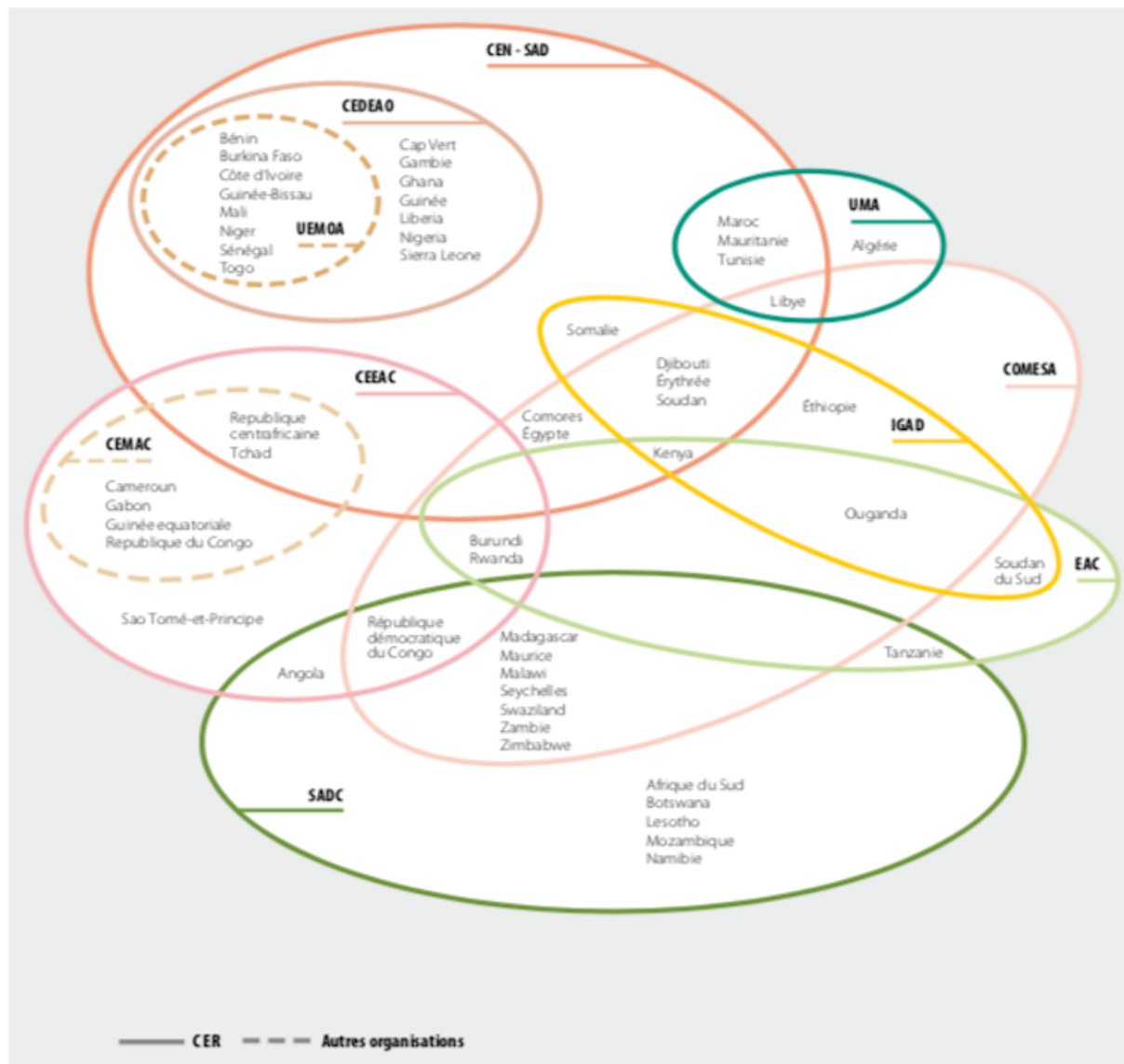
1998-2001	RDC	Guerre civile	régional
1998-1999	Lesotho	Affrontements armés	interne
1998-1999	Guinée-Bissau	Guerre civile	interne
1998	Éthiopie/Érythrée	Guerre de frontière	interétatique
2000	Guinée	Attaques externes	régional
2002	Côte d'Ivoire	Guerre civile	interne/régional

Source: Traduit et adapté de DFID, FCOL, MOD, *The Causes of Conflict in Sub-Saharan Africa*, document de travail, octobre 2001, p. 25.





Annexe 3 : Les organisations régionales en Afrique et leurs chevauchements.



Source : A New Emerging Rural World in Africa_, NEPAD/CIRAD, 2016.



Annexe 4 : Récapitulatif des initiatives de DDR en Afrique depuis 1990

RÉCAPITULATIF DES INITIATIVES DE DDR EN AFRIQUE DEPUIS 1990					
Pays	Durée	Nombre d'ex-combattants (estimation)	Nombre de personnes démobilisées	Nombre de personnes réintégrées	Budget (en millions de dollars É.-U.)
Namibie	1989-1999	Inconnu	57 000	11 950	Inconnu
Mozambique	1992-1994	100 000	92 000	Inconnu	Inconnu
Tchad	1992-1996 (Phase I) 1996-1997 (Phase II) 1999 (Programme de réintégration pilote)	27 179	27 179	Interrompu	12
	2005-2010	9 000	Jamais mis en place	Jamais mis en place	10
Afrique du Sud	1995-2001	22 000	7 081	4 758	50
Rwanda	1997-2001 (Phase I) 2001-2008 (Phase II)	57 000	29 794	43 891	68
Sierra Leone	1998 (Phase I) 1999-2000 (Phase II) 2002-2004 (Phase III)	84 200	71 043	54 000	45
Éthiopie	2000-2003	148 000	148 000	148 000	174
Ouganda	2000-	50 000	26 288	5 335	8
Guinée-Bissau	2001-2006	12 595	12 129	4 261	13
	2008-	2 500	Retardé	Retardé	Inconnu
Angola	2002-2008	105 000	97 390	92 297	246
Somalie	2003-2007	53 000	1 500	505	3
Libéria	2003-2008	103 019	101 495	59 831	110
Côte d'Ivoire	2003-2007 (Phase I) 2007-2010 (Phase II)	48 000	17 601	0	40
	2011-	100 000	Pas encore lancé	Pas encore lancé	Inconnu
Rép. centrafricaine	2004-2007	7 565	7 556	7 556	13
	2009-	19 100	6 431	Pas encore lancé	Inconnu
Burundi	2004-2008	35 000	26 283	21 012	84
RDC	2004-2010	240 000	159 670	77 780	275
Rép. du Congo	2005-2008	30 000	Inconnu	15 179	25
Niger	2006-2007	3 160	3 160	3 160	2
Soudan (Darfour)	2008-	4 700	5 363	303	Inconnu
Sud-Soudan	2009-2011 (Phase I) 2012-2017 (Phase II)	150 000	12 523	8 307	165
Nigeria	2009-2014	30 000	26 358	6 549	63
Libye	2011-	150 000	Pas encore lancé	Pas encore lancé	Inconnu

Source : NZEKANI ZENA (P.), « Leçons et limites du DDR en Afrique », *Bulletin de la sécurité africaine*, n°24, janvier 2013.